

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 16 janvier 2013 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : AFSX1330006S

La présidente du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer signée le 30 mai 2005 et approuvée par arrêté en date du 22 juin 2005 ;
Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;
Vu la délibération n° 2 du conseil d'administration de l'INCa du 11 mai 2012 approuvant l'organisation générale de l'INCa ;
Vu la décision du 23 mai 2012 investissant M. Jérôme VIGUIER, directeur adjoint du pôle santé publique et soins, d'une délégation de signature,

Décide :

M. Jérôme VIGUIER, directeur du pôle santé publique et soins, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

1. Dans le cadre de la commande publique :
 - les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
 - les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché ;
 - les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.
2. Dans le cadre de l'intervention : la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant < 400 000 €.
3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :
 - les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
 - les états de frais d'un intervenant extérieur ;
 - les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché ;
 - les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation annule et remplace la délégation mentionnée en visa. Elle prend effet à compter du 1^{er} février 2013 et prend fin dès qu'un changement se produit, soit dans la personne du déléguant, soit dans celle du déléguataire.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 janvier 2013, en trois exemplaires.

La présidente du conseil d'administration,
A. BUZYN